

## **Compte-rendu du groupe de travail relatif au réemploi des personnels administratifs non titulaires pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011**

Ce groupe de travail s'est déroulé le mercredi 25 août 2010 de 10h30 à 12h00 au rectorat d'Amiens

La réunion était présidée par Monsieur BERTHE, Chef de la DPAE ; il était assisté de Mesdames LEROY, LOGIEST et POUILLAUE.

Mme FACHE, secrétaire générale de l'Inspection académique de la Somme était également présente.

Arnaud BEVILACQUA, Bernard GUEANT, Philippe LALOUETTE et Dalila LARBI (agent non titulaire représentante élue à la CCP ANT) représentaient le SNASUB-FSU.

Ce groupe de travail étudiait comme chaque année les affectations des collègues non titulaires en fonction des postes vacants à l'année ou des suppléances à assurer, connus à ce jour.

Les critères retenus par l'administration ayant guidé la réaffectation des collègues candidats au réemploi sont les suivants : l'ancienneté générale de service ; les vœux géographiques ; le profil éventuel du poste à pourvoir ; l'avis hiérarchique sur la manière de servir durant l'année 2009/2010.

Le SNASUB/FSU a fait cependant remarquer que 6 collègues ayant moins d'un an d'ancienneté ont été réaffectés d'office dont 2 au rectorat.

195 agents contractuels ont été candidats au réemploi.

151 d'entre eux ont été renommés, sur des postes provisoires ou vacants ou dans le cadre de suppléances.

Pour les agents non réaffectés, comme chaque année, l'administration dressera l'état des postes restés vacants à l'issue de la rentrée scolaire et universitaire et procédera à de nouvelles affectations.

Le SNASUB/FSU qui avait souhaité que des négociations relatives à la rémunération des agents non titulaires de bureau soient ouvertes, a rappelé l'issue du groupe de travail académique du mardi 9 mars 2010 au Rectorat d'Amiens. Nous demandions qu'à défaut d'un texte réglementaire alignant l'indemnitaire des agents non titulaires sur celui des titulaires (à travail égal, salaire égal), les agents non titulaires soient recrutés à un indice de rémunération incluant l'IAT que toucherait un agent titulaire.

Si nos propositions n'ont pas été retenues par le Secrétaire Général, des gains indiciaires ont pu être arrachés grâce à notre action :

### **Pour les contractuels dits de catégorie C :**

**- Indice de recrutement : indice (INM) 292**

(pas de changement avec l'existant)

**- Au bout de 3 années d'ancienneté : indice (INM) 300**

soit + 8 points x 4,60 = 36,80 euros bruts mensuels

**- Au bout de la 6ème année d'ancienneté : indice (INM) 305**

soit + 5 x 4,60 = 23,00 euros bruts mensuels par rapport à l'indice 300 ;

**soit + 13 points x 4,60 = 59,80 euros bruts mensuels par rapport à l'indice 292.**

## Pour les contractuels gestionnaires matériels d'établissements scolaires :

- **Indice de recrutement : indice 319**

(pas de changement avec l'existant, échelon 3 de la catégorie B-type)

- **Au bout de 3 années d'ancienneté : indice 325**

soit  $+ 6 \times 4,60 = 27,60$  euros bruts mensuels

- **Au bout de 6 années d'ancienneté : indice 339**

soit  $+ 14 \times 4,60 = 64,40$  euros bruts mensuels par rapport à l'indice 325 ;

**soit  $+ 20 \text{ points} \times 4,60 = 92,00$  euros bruts mensuels par rapport à l'indice 319.**

L'effet financier interviendra donc à compter du 1er janvier 2010, avec régularisation sur les fiches de paye d'octobre ou plus probablement de novembre 2010.

Des rappels rétroactifs pour l'année 2010 seront servis aux collègues concernés par les règles d'ancienneté décrites ci-dessus.

Par ailleurs, un certain nombre de collègues sont nommés ou renommés sur 2 demi postes distants. Ces collègues peuvent prétendre, comme les titulaires, à des indemnités kilométriques, sur la prise en charge des frais de déplacement pour service partagé. Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez vous adresser au Rectorat DAF 2 : 03 22 82 38 36

A l'issue de ce groupe de travail, le rectorat (DPAE) informe les établissements d'affectation qui doivent contacter les collègues concernés

## **SNASUB - FSU**

SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE  
ET DES BIBLIOTHÈQUES



### Pour le SNASUB-FSU d'Amiens

Arnaud BEVILACQUA, Bernard GUEANT, Philippe LALOUETTE, Dalila LARBI

**N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires**